me — voulait-elle le mettre à l'épreuve? — lui demanda de signer un papier par lequel il s'engageait à assurer une pension alimentaire aux deux enfants.

POIGNARDÉE :

Il accepta mais, d'un commun accord, les époux décidèrent, pour donner plus de garantie à cet engagement, de le passer en présence du commissaire de police. Trock revint donc le 24 juin un peu avant 18 heures chez ses beaux-parents. Sa femme l'y retrouvait quelques instants plus tard.

Vers 18 h. 25, la mère de la femme ayant donné à goûter aux enfants sortit pour chercher un peloton de laine, laissant sur la table le couteau avec lequel elle venait de couper du pain. Profitant de ce qu'il se trouvait seul avec sa femme, Trock s'empara du couteau, se jeta sur son épouse assise en face de lui et lui porta trois violents coups en pleine poitrine, sectionnant deux artères : la malheureuse succomba moins d'une demi-heure plus tard à une hémorragie profonde. Le docteur Tricot ne put que constater le décès.

Le meurtrier, son coup fait, avait enfourché sa bicyclette et gagné Lille. Son intention de gagner la Belgique était probable. Il fut heureusement cueilli à minuit et demi dans une salle d'attente de la gare de Tourcoing où il s'était réfugié. Hébété il n'opposa aucune résistance et passa des aveux complets.

A L'AUDIENCE

Son attitude à l'audience ne s'est pas départie de la plus morne indifférence. Nature de brute, il n'a réagi à aucun moment. Il a approuvé par monosyllabes l'éloge unanime que les témoins sont venus faire de la victime. Lorsque sa belle-mère Mme Simon et ses deux belles-sœurs, Gabrielle Dufles et Germaine Pirez, ont évoqué les deux enfants qu'elles ont recueillis, aucun muscle de son visage n'a tressailli. Lorsque le Président, après lui avoir avancé maintes occasions de le faire au cours d'un interrogatoire très complet, lui a finalement demandé s'il regrettait, Torck a usé de la phrase la plus banale pour s'y résigner.

LE VERDICT

« S'il ne semble pas y avoir de préméditation, a déclaré M. le procureur Dorel au début de son réquisitoire, on ne trouve pas davantage d'excuses à ce crime odieux ». M. Dorel a demandé aux jurés de se montrer impitoyables.

Me de l'Estolle, du barreau de Béthune, a prononcé une remarquable plaidoirie apportant un peu d'émotion dans un long débat qui en avait jusque là complètement manqué.

Me Bigeard, représentant la famille qui s'était constituée partie civile justifia une demande en 30.000 fr. de dommages-intérêts.

Une seule question fut posée aux jurés : celle d'homicide volontaire. Ils y ont répondu affirmativement sans toutefois écarter les circonstances atténuantes.

Maurice Trock a été condamné à sept ans de réclusion et à la déchéance paternelle. La demande de la partie civile a été fixée à 20.000 francs.

L'AUDIENCE DE MERCREDI

Incendie volontaire à **Hesdigneul**. Un jeune homme de 17 ans, André Fortin, ouvrier agricole, est accusé d'avoir mis le feu le 2 juin 1931 à des réserves de foin dans un hangar de la ferme **Lanoy**, au hameau de **Condette**. Examiné au point de vue mental, l'accusé ne serait pas entièrement responsable.

LA SCÈNE SANGLANTE D'HULLUCH

PHILIBERT BOSSU A ÉTÉ LAISSÉ EN LIBERTÉ

Nous avons relaté, hier, dans quelles terribles circonstances un honnête ouvrier mineur Philibert Bossu, de Hulluch, menacé de mort par son beau-frère individu peu recommandable, avait, pour se défendre, assommé ce dernier à coups de tisonnier, lui défonçant le crâne.

Philibert Bossu, sur lequel les gendarmes avaient recueilli d'excellents renseignements, et qui invoquait le cas de légitime défense, avait été mis en état d'arrestation lundi soir.

Hier matin, il avait été transféré au Parquet de Béthune. L'arme du crime, un enorme tisonnier tordu, sur lequel on releva de nombreuses tâches de sang, a été placé sous scellés et déposé au greffe du Tribunal.

A son arrivée au Palais de Justice, Bossu a été interrogé par M. Dutilleul, juge d'instruction, commis pour ouvrir une information sur cette affaire.

Le mineur refit au magistrat le récit de la scène sanglante. Vu les bons antécédents de Bossu et les renseignements qui plaident pour lui, le magistrat a ordonné sa mise en liberté immédiate.

Bossu est revenu à Hulluch, où il a repris sa place au milieu de sa famille.

L'ÉTAT DE LA VICTIME EST TOUJOURS GRAVE

Nous avons pris hier soir des nouvelles de Jules Wagon, la victime, qui est soignée à l'Hôpital de Lens. L'état du blessé, qui a subi l'opération du trépan, est toujours extrêmement grave et l'on s'attend d'un moment à l'autre à une issue fatale. D.

UN CADAVRE SE BALANÇAIT AUX BRANCHES D'UN ARBRE DANS LE BOIS DE RANCHICOURT

En tournée d'inspection, le garde-chasse M. Elisée Decrombecque, a découvert dans le bois de Rauchicourt, au lieu dit la Carrière de Berck, le cadavre d'un homme pendu aux branches d'un arbre.

Après avoir coupé la corde et ayant constaté que l'inconnu ne donnait plus signe de vie, M. Decrombecque prévint la gendarmerie. Au cours d'une rapide enquête, l'identité du mort put être établie.

Il s'agit du Polonais André Kosina, 28 ans mineur, demeurant 84 rue des Etats-Unis à Bruay-en-Artois, disparu depuis samedi dernier, de son domicile.

Mme Kosina a reconnu le corps de son mari et déclaré que son époux se montrait très affecté depuis quelque temps d'avoir fait l'objet d'une plainte pour vol d'un de ses compatriotes. L'appréhension de se voir traduit devant le tribunal correctionnel l'aurait incité à cet acte de désespoir.

La maire de la commune et les gendarmes ont alors procédé aux formalités habituelles.

LE CADAVRE D'UN PROFESSEUR RETIRÉ DU CANAL D'AIRE A LA BASSÉE

M. Creton, menuisier, près du canal d'Aire à La Bassée, aperçut un corps flottant sur l'eau. Ayant appelé un marinier, ils repêchèrent le noyé.

Celui-ci put être identifié, grâce à ses papiers trouvés sur lui. Il s'agit de Yves Calvou, né le 13 mai 1870, à St-Pierre-Quilbignon (Finistère), professeur de langues à Bruxelles et y demeurant au n° 1 de la rue du Persil.

Le corps fut repêché à 150 mètres en amont de la brasserie Delepoulle, à Beuvry.

La gendarmerie enquête pour connaître les motifs de ce suicide qui paraît remonter à une quinzaine de jours.

UNE SEPTUAGÉNAIRE CARBONISÉE

Un incendie a éclaté vers trois heures dans une baraque en bois située 30, rue Carnot, au Kremlin-Bicêtre. La baraque a été entièrement détruite. Dans les décombres, on a découvert les restes carbonisés de la locataire, Mme Bonin, âgée de 75 ans.

L'enquête a révélé que l'incendie avait été accidentel.

UN DÉBAT TUMULTUEUX A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Maginot demande le renvoi de cette interpellation à la suite.

Il ajoute que ce soldat a déjà fait l'objet de quatre condamnations et qu'on n'a fait qu'appliquer la loi. Un recours au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir peut, du reste, être encore adressé, les délais n'étant pas expirés.

Après des interventions de **MM. Berthon, Grumbach et André Hesse, le renvoi à la suite est voté à mains levées.**

LES INCIDENTS DU TROCADÉRO

M. Laval accepte ensuite la discussion des interpellations Deyris et Thébaut sur les incidents qui ont troublé la manifestation pacifiste du Trocadéro.

M. Thébaut, aveugle de guerre, député indépendant de gauche, monte à la tribune. Il rappelle les incidents, qu'il qualifie de fâcheux et déplorables, et qui nous ont desservi à l'étranger. C'est, dit-il, un véritable attentat contre la paix.

M. Thomas, député socialiste de Saône-et-Loire, interpelle à son tour sur les incidents du Trocadéro, contraires aux traditions d'hospitalité de la France. Il s'élève contre les manifestations nationalistes organisées par la presse de droite.

M. Nogaro, député des Hautes-Alpes, souhaite que le chef du gouvernement prononce quelques paroles auxquelles le Parlement entier pourra s'associer et qui dissiperont un malentendu.

DISCUSSION TUMULTUEUSE

M. Scapini, député de Paris, aveugle de guerre, déclare : « Personne n'a présenté en France la guerre comme un moyen politique. C'est plutôt à Berlin qu'une telle conférence aurait dû se tenir. Des Allemands ont dit qu'avec la France on ne pouvait penser qu'à la guerre. Hitler est à la veille de prendre le pouvoir. Ceux qui organisèrent la réunion l'ont fait sous un angle spécial. On devait y préparer la Conférence du désarmement. Mais il y a une thèse officiellement résumée dans un mémorandum signé par M. Aristide Briand. Elle veut assurer la paix par une sécurité mutuellement garantie.

« Il y a une autre thèse que les socialistes proclament ouvertement, celle du désarmement. C'est celle-là qui a été soutenue au Trocadéro. »

Interrompu par des protestations à gauche et à l'extrême gauche, **M. Scapini** dit que M. Painlevé n'a pu plaider la thèse de la sécurité. Voilà ce qui a légitimé l'action des « Croix de feu » qui voulaient seulement soutenir la thèse française du mémorandum. L'orateur termine en disant que les incidents de Bordeaux ont été déplorables.

M. Marquet, député-maire de Bordeaux, ramène les incidents à leurs justes proportions. Une violente discussion s'engage alors entre l'orateur et **M. Taittinger.** On s'invective à droite et à gauche. Le président ramène le calme avec peine. **M. Taittinger** retrace à son tour les incidents et dit à M. Marquet qu'il a menti.

A l'extrême gauche, on crie : « A l'ordre ! ». Les puptres claquent.

M. Fernand Bouisson rappelle sévèrement l'orateur à l'ordre.

M. Taittinger termine en disant qu'il y a eu carence de la police municipale et demande une enquête et des sanctions.

On entend alors **M. Herriot,** qui présidait la réunion du Trocadéro, et qui regrette le vacarme qui vint la troubler. Il se demande si l'adhésion de nombreux catholiques n'a pas été une des causes de la réaction violente qui s'est produite. Il rappelle que la plupart des hommes d'Etat étaient venus à Paris pour résoudre le conflit Sino-Japonais.

M. Coutel, député du Nord. — Raison de plus pour s'abstenir (Appl. à droite, bruits à gauche).

M. Herriot fait remarquer que précisément l'intérêt de semblables réunions, c'est qu'il ne s'agit pas de déserteurs mais au contraire de patriotes de tous les pays. Il proteste contre la pensée qu'il s'agissait d'une réunion organisée par de mauvais Français.

Le renvoi à la suite voté par 324 voix contre 266

Après l'intervention de **M. Laval,** sur le discours Herriot, **M. Vincent Auriol** présente diverses observations. Le Président du Conseil **pose la question de confiance,** sur le renvoi à la suite qui est mis aux voix par scrutin public.

Le renvoi à la suite des interpellations sur les incidents du Trocadéro est accepté par 324 voix contre 266, c'est-à-dire par 58 voix de majorité.

M. Bracke, député du Nord, nommé membre de la commission des affaires étrangères

Par suite de vacances de membres de grandes commissions, on a procédé, au début de la séance, conformément aux propositions des groupes, aux nominations suivantes :

MM. Laurent Eynac et **BRACKE, député du Nord,** membres de la commission des affaires étrangères ; Manaut, membre de la commission du commerce et de l'industrie ; Laquière, membre de la commission des finances ; Lillaz, membre de la commission de la marine militaire, et Payra, membre de la commission des travaux publics.

M. Tardieu à Arras le 31 janvier

LE MINISTRE PRÉSIDERA L'ASSEMBLÉE DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS AGRICOLES du P.-de-C.

L'Assemblée générale de la Fédération des Sociétés Agricoles du Pas-de-Calais, qui devait avoir lieu à Arras dimanche 13 décembre, est reportée au dimanche 31 janvier, afin de permettre à M. le Ministre de l'Agriculture de la présider et de procéder en même temps à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du sénateur Henri Bachelet.

Les Assurances sociales des ouvriers mineurs

M. Langeron, Préfet du Nord, a reçu hier M. Rossy, conseiller général et une délégation des Présidents des Sociétés de secours aux ouvriers mineurs au sujet de l'application de la loi des Assurances sociales et du décret de coordination de juin 1931, au regard des conventions précédemment intervenues entre les caisses de secours intéressées et le département du Nord.

LE CHOMAGE DANS LES MINES DU DOUAISIS

Les mineurs de la fosse de l'Archevêque à **Somain,** qui ont déjà chômé trois jours la semaine dernière chômeront encore aujourd'hui mercredi. Il en sera de même pour le puits de Rosselle.

LE SÉNAT A VOTÉ les modifications à la loi sur l'exercice de la Médecine

Dès l'ouverture de sa séance, le Sénat a fixé hier au mardi 15 décembre, la discussion de **M. Cavillon, sénateur de la Somme,** sur la politique financière et sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour la défense du crédit public, discussion qui viendra en même temps que celle de l'interpellation de **M. Dominique Delahaye** sur la défense de l'Epargne.

On reprend la suite de la discussion de la proposition de loi de **M. Armbruster** et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

M. Dentu, rapporteur, fait connaître les modifications apportées au texte primitif. Pour exercer la médecine en France, il faudra être de nationalité française. Cependant, pourront exercer en France les médecins étrangers, originaires des pays où les médecins français peuvent exercer sans renoncer à leur nationalité. Il faudra qu'il y ait parité de nombre entre les uns et les autres. D'autre part, le diplôme d'Etat ne pourra être décerné qu'aux étudiants munis du baccalauréat latin-grec, comme le demandait M. DEBIERRE, **sénateur du Nord.** Cette disposition s'applique aux Roumains et aux Mauriciens.

M. DEBIERRE prend acte de ce que la Commission a tenu compte dans son nouveau texte de l'amendement qu'il avait déposé.

M. Bachelet proteste contre l'adoption de mesures qui, dit-il, sont fort peu démocratiques et vont encore élever le barrage qui se dresse entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. Après des observations de **MM. Hervey, François Saint-Maur et Jossot.**

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

On passe à la discussion de l'article 4 qui stipule que les diplômes de tous les docteurs en médecine exerçant actuellement en France devront être vérifiés et authentifiés dans un délai de trois mois. **Cet article est voté ainsi que l'article 5** qui dit que les fonctions de médecin et expert des tribunaux et toutes les fonctions publiques données au concours ou sur titre ne pourront être remplies que par des docteurs en médecine français ou naturalisés tel depuis cinq ans. Ce délai ne sera pas exigé pour les médecins qui, engagés volontaires en 1914, auront servi dans l'armée française pendant la durée de la guerre.

A l'article 7, on adopte un amendement de **M. Le Gorgen,** portant à six ans le délai au delà duquel le baccalauréat latin-grec devra être exigé des étudiants pour prendre une inscription dans une Faculté de médecine.

L'ensemble du projet est ensuite voté.

On adopte sans débat le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à étendre le bénéfice de la loi du 17 avril 1919 à plusieurs catégories de sinistrés alsaciens et lorrains.

La séance est levée à 16 h. 40. Prochaine séance jeudi, à 15 heures.

La tragédie conjugale de Liévin

REMISE EN LIBERTÉ DE L'INCULPÉE

M. Dutilleul, juge d'instruction du Parquet de Béthune, chargé d'instruire l'affaire de la tragédie conjugale commise ces jours derniers à Liévin, et qui a causé une si vive émotion dans cette ville a entendu hier, dans la matinée les enfants des époux Cœnart : Jean, le fils et Renée, la fille, qui ont été témoins de la scène meurtrière.

Ils ont fait le récit des faits tels que nous les avons relatés en détail, le lendemain du crime. Les enfants ont confirmé en tous points les déclarations de leur malheureuse mère qui a eurtout frappé pour se défendre.

Zoé Peeters a été amenée à son tour dans l'après-midi, dans le cabinet du magistrat. L'inculpée renouvela ses premières déclarations. Le magistrat ayant admis le cas de légitime défense, et vu l'état de charge de famille de l'inculpée, a fait remettre en liberté Zoé Peeters, qui a regagné aussitôt son domicile à Liévin, accompagnée de ses enfants.

Il ne serait pas invraisemblable que cette affaire se terminât par un non-lieu.

A VALENCIENNES, UN ITALIEN EXPULSÉ AVAIT DE FAUX-PAPIERS

Au cours d'un contrôle des étrangers en ville, les agents apprirent qu'un individu, de nationalité italienne, résidant rue Sainte-Catherine, 17, depuis le 15 octobre dernier, se faisait faussement appeler Jean Montovani, 40 ans, exerçant la profession de cimentier.

Interpellé par les agents, cet individu déclara se nommer en réalité Géraimon Filippini, 40 ans ; en compulsant les fiches signalétiques, les agents constatèrent, en outre, que Filippini faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion, en date du 17 février 1930.

Filippini fut, après interrogatoire, déféré au Parquet, qui l'a fait écrouer sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion et de détention et usage de faux papiers d'identité.

A ANICHE, UN MINEUR A ÉTÉ PIÉTINÉ PAR SON CHEVAL

M. Fernand Lecœuvre, 20 ans, domicilié 119, rue de l'Union, à **Aniche,** conducteur de berlines à la fosse l'Archevêque de la compagnie des mines d'Aniche, tomba d'une berline sur laquelle il était monté. Le cheval qui la tirait prit peur et piétina le malheureux mineur.

Lecœuvre a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai, où il a été relevé des contusions multiples sur le corps.

LE RETOUR DE M. GRANDI EN ITALIE

L' « Augustus », à bord duquel M. Grandi avait pris passage, est arrivé à Naples. Le ministre des affaires étrangères a été salué par le chargé d'affaires des Etats-Unis, les autorités de la ville et de nombreux journalistes italiens et étrangers. Le ministre s'est entretenu aimablement avec eux. Puis il a débarqué et, à 9 h. 5, est parti pour Rome.

L'ARRIVÉE A ROME

M. Grandi est arrivé à Rome, hier à 12 h. 45. Il a été reçu à la gare par le sous-secrétaire aux affaires étrangères et les hauts fonctionnaires du ministère. Il s'est rendu au palais de Venise où il a été reçu par M. Mussolini.

UN NOUVEL AMBASSADEUR D'ESPAGNE, A PARIS

Le Conseil des ministres d'Espagne s'est réuni hier matin. Au cours de la réunion il a été décidé que M. Salvador de Madariaga serait nommé ambassadeur d'Espagne en France en remplacement de M. Danvilla qui est nommé ambassadeur d'Espagne en Argentine.

LORD SANKEY, CHANCELIER, DÉMISSIONNERAIT

Les milieux politiques bien informés de Londres croient savoir que lord Sankey, lord chancelier, donnera sa démission durant les vacances parlementaires qui commencent vendredi prochain, et que lord Hailsham, ministre de la guerre, lui succédera.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

UNE FEMME A PÉRI brûlée par du pétrole

La liste déjà fort longue des victimes du pétrole s'est augmentée, hier, à Roubaix, d'une nouvelle unité.

Une ménagère ayant versé de ce carburant dans son poêle, une explosion se produisit.

La malheureuse fut atrocement brûlée sur tout le corps et transportée à l'hôpital de la « Fraternité » où elle décéda. Par suite, un commencement d'incendie se produisit, l'intervention des voisins et des pompiers en eut rapidement raison.

POUR ACTIVER LE FEU

Dans un vaste immeuble, situé rue d'Alger, 331, les époux Prieux occupent un appartement.

Le mari travaille à l'usine tandis que la femme, née Arona Catherine, 45 ans, vaque aux occupations ménagères.

Hier matin, M. Prieux était parti à son travail, comme d'ordinaire, et sa femme avait décidé de procéder à sa lessive.

Elle avait essayé d'activer sa cuisinière de façon à faire rapidement chauffer l'eau nécessaire à sa besogne. Les tentatives furent vaines, le feu ne voulut pas tirer. A bout de ressources, elle avisa une bouteille de pétrole et décida d'en verser quelques gouttes dans son fourneau.

L'opération se passa normalement, et avec un peu de patience, elle serait parvenue à ses fins, mais ayant versé le carburant elle remua à l'aide d'un tisonnier le combustible tout imbibé du pétrole qu'elle avait versé.

TORCHE VIVANTE

C'est alors que l'explosion se produisit, la flamme se communiqua à son corsage. En un instant, tous ses vêtements furent en flammes et la pauvre femme ne fut bientôt plus qu'une torche vivante. Aux appels désespérés qu'elle poussa, une voisine accourut à son secours.

Celle-ci, abattue en voyant le triste spectacle qui se déroulait à ses yeux, ne sut comment porter aide à la malheureuse que les flammes consumaient.

Cette dernière, pourtant, n'avait pas perdu son sang-froid et eut encore assez de présence d'esprit pour crier : « Vite une couverture » !

La voisine se rendit immédiatement chez elle, pour prendre la couverture que la ménagère réclamait.

Sur ces entrefaites, un homme entra et se portant au secours de Mme Prieux, l'eut, en l'enveloppant dans une couverture de laine, la délivrer des flammes qui l'entouraient.

GRIÈVEMENT BRULÉE

Des voisins, mis au courant des événements, allèrent chercher M. le docteur Bauvin, de Wattrelos, qui vint rapidement donner ses soins à la blessée.

Se rendant compte de la gravité des brûlures que cette dernière portait sur tout le corps, il la fit admettre de toute urgence à l'hôpital de la Fraternité.

M. Prieux fut avisé, à son usine, du pénible accident qui venait de frapper son épouse et s'en fut aussitôt à son chevet.

UN INCENDIE

L'explosion avait provoqué, en outre, un commencement d'incendie que les voisins purent, rapidement maîtriser à l'aide de seaux d'eau.

Cependant les pompiers avaient été avertis téléphoniquement d'un feu de cheminée et s'étaient rendus sur les lieux.

A leur arrivée, le commencement d'incendie était terminé et ils n'eurent pas à intervenir.

Les dégâts sont évalués à 500 francs environ.

Enquête par M. de la Chassagne de Serevs, commissaire de police du 4e arrondissement.

MORT DE LA VICTIME

La victime est décédée hier, à 20 heures, à l'hôpital de la « Fraternité », à Roubaix.

Baurre fin, 16 fr. le kilo, Halle FLIPO

POUR CONDUIRE, IL FAUT UN PERMIS

Le gardien de la paix Dufour a dressé, hier, une contravention à l'encontre de M. Jean Carissimo, dix-sept ans, demeurant 17, rue Nain, qui pilotait une voiture automobile, sans permis de conduire, à l'angle des rues des Arts et de Lille.

EN SE RENDANT A SON TRAVAIL IL SE CASSE LA JAMBE

En sortant de chez lui, hier matin vers 7 heures, M. Arthur Bouten, 32 ans, trieur de laine, 39, rue Ste-Elisabeth, qui se rendait à son travail, a fait une mauvaise chute et s'est fracturé la jambe. — Après avoir reçu les soins de M. le docteur Richard, le blessé a été conduit à l'hôpital de la Fraternité.

RIDEAUX AUX MEILLEURS PRIX 45, r. de Blanchemaille, Roubaix. — Prime utile est offerte à tout acheteur. 3375

LES RATS D'AUTOS

Une fois de plus, nous avons à enregistrer les exploits de rodeurs qui, profitant de la nuit, se permettent de visiter les voitures automobiles en stationnement. Or, hier soir, M. Louis Goudessoue, 20 ans, voyageur de commerce, demeurant 1, rue Leverrier, abandonna sa voiture face à son domicile. Lorsqu'il voulut la reprendre, vers 18 h. 40, il constata qu'un escarpe lui avait enlevé 15 gilets de laine, d'une valeur de 750 fr.

M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, a été saisi d'une plainte et a ouvert une enquête.

LA SAINTE-BARBE CHEZ LES ANCIENS S-OFFICIERS

La Société « Les Anciens sous-officiers fêtera la Sainte Barbe, en un banquet qui aura lieu le dimanche 13 décembre à 14 h. dans la salle des fêtes de la Brasserie des Orphéonistes, 126 rue de la Gare, à Roubaix.

Trois accidents d'autos

UNE SEXAGÉNAIRE RENVERSÉE PAR UNE AUTO

Au cours de la journée d'hier, un accident s'est produit à l'angle des rues de la Gare et du Général Sarrail.

Une auto, pilotée par Edouard Degeyter, 25 ans, chauffeur, domicilié 4, rue Jeanne d'Arc, a renversé Mlle Clara Morels, 65 ans, ménagère, demeurant 59, rue Alfred de Musset. La victime est atteinte de nombreuses contusions sur tout le corps, mais son état ne présente aucun caractère de gravité.

UNE COLLISION GRAND' PLACE

Une collision s'est produite hier, à midi, Grand' Place, entre les automobiles conduites par M. Achille Caspel, 22 ans, domicilié 12, rue de Laval, et Mme Marguerite Liagre, 41 ans, 228, rue de Roubaix, à Touffiers.

Des dégâts matériels assez importants ont résulté de cette rencontre de véhicules.

UNE AUTRE RUE DU VIEIL ABREUVOIR

Vers 11 h. 10, face au n° 19 de la rue du Vieil-Abreuvoir, une autre collision s'est produite. L'auto pilotée par M. Fr. Bécu, 23 ans, chauffeur au service de la firme Mullies-Delcourt, 41, rue de l'Ouest, s'est violemment rencontrée avec celle conduite par M. Gustave Godart, demeurant rue de la Chaussée, à Chauny (Aisne).

Il n'y eut aucun accident de personne et tout se résume à des dégâts purement matériels de part et d'autre.

M. André, Commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

Savon du Congo
SECRET DE VOTRE JEUNESSE
Victor VAUSSIER ROUBAIX-PARIS

LE CRIME DE LA FERME LEBRUN

LE VOILE SEMBLE VOULOIR S'ÉTENDRE SUR CETTE AFFAIRE

Que dire actuellement sur ce crime crapuleux, au sujet duquel toutes les suppositions ont été admises et toutes, indistinctement, ont été écartées faute de preuves.

Est-il possible de se rallier aux derniers commentaires et de faire cause commune avec ceux qui les promulguent ? Cela semble bien impossible, sinon grotesque. Peut-on admettre qu'un homme, traînant son infortune à la bonne « franquette », puisse avoir, au fond du cœur, l'âme d'un « don Juan », faisant tomber les belles ?

Il est infiniment regrettable de causer de cette façon en pareille circonstance mais, néanmoins, peut-on supposer qu'une ancienne amie, habitant Fromelles, quitte son village pour venir assassiner Ferdinand Six, couché contre une meule de la ferme Lebrun, aux Trois-Ponts, à Roubaix.

Peut-il attacher de l'importance à cette supposition ? Non, ce n'est pas à Fromelles qu'il faut rechercher le coupable, d'autant plus qu'en cette commune la malheureuse victime était employée, paraît-il, dans la ferme exploitée par le maire. Or, ce dernier n'eut jamais à se plaindre de son domestique tant qu'il se trouvait sous sa gouverne. Mais depuis que Ferdinand Six a quitté l'exploitation, qu'a-t-il pu faire ?

C'est certainement là que se trouve le point délicat et il est avéré qu'aucun coup ne lui fut porté au cours de son déplacement de Fromelles à Roubaix. Or, en cette dernière ville, son emploi du temps fut constaté et relevé jusqu'à 10 h. 30, jeudi 26 novembre. Le samedi suivant, c'est-à-dire le 28, on le retrouva mort contre une meule de paille de la ferme Lebrun, le crâne fracassé et la partie frontale gauche défoncée.

Actuellement, l'enquête fait ressortir qu'il s'agit peut-être d'un crime passionnel. Peut-on démentir pareille supposition du commissaire enquêteur ?

Pourtant, d'après les derniers renseignements recueillis, il paraîtrait que Ferdinand Six eut deux amies à Fromelles et que l'une d'elles avait quelques relations à Roubaix avec un ouvrier habitant dans le quartier du Pile. Mais est-il possible d'admettre que cette femme, atteinte d'une claudication très prononcée, puisse arriver à Roubaix et commettre un tel assassinat sans attirer l'attention sur elle ? Tout concorde pour démontrer que ce point de vue est faux.

Bien entendu, les points d'interrogation s'ajoutent aux points d'interrogation ! Et, pourtant, l'affaire était suffisamment claire au début, mais depuis...

Enfin, laissons faire la justice et les policiers qui cherchent à percer le mystère. La tâche de ces derniers n'est certainement pas facile, malgré leur volonté tenace à vouloir faire la lumière sur le mystère de la ferme Lebrun.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR

La Douane a arrêté hier soir, vers 22 h. 15, place Nadaud, un individu chargé de 7 kilos 500 de tabac, de provenance étrangère. Il s'agit de Jules Nopp, 33 ans, sans domicile fixe, sans profession définie. Il a été maintenu en état d'arrestation et déféré au Parquet de Lille.

LA VITRINE VOLÉE EN ÉCLATS

M. Georges Bouxin, 31 ans, cafetier, 93, rue du Grand Chemin, a déposé une plainte au 2e arrondissement, contre des individus qui, au cours de la nuit de lundi à mardi, ont brisé une vitrine à son établissement. La sûreté enquête, pour découvrir les auteurs de cet exploit.

UNE BELLE MANIFESTATION AU CERCLE SYMPHONIQUE DE L'UNION DES MUTILÉS

Au cours de la répétition générale de jeudi, au Foyer du Mutilé, a eu lieu la réception du président d'honneur Yves Motte.

Reçu dans la salle du Conseil d'Administration par le président M. Maurice Gibon, entouré des vice-présidente d'honneur Mlle Tselman et Jourdier, le président présenta tour à tour à M. Yves Motte ses collaborateurs du Cercle Symphonique et de l'Union des Mutilés. Après une visite des locaux, M. Yves Motte fut reçu dans la salle des Fêtes aux accents de la Marseillaise.

Le président, après l'avoir présenté dans les termes les plus élogieux, lui exprima la satisfaction de tous les membres de voir à leur tête un pupille de la Nation.

M. Yves Motte lui répondit en le remerciant de la place d'honneur qui lui avait été réservé et en assurant le Cercle Symphonique de son dévouement, offrit une coupe à ses succès futurs.

LE BANQUET SAINTE-BARBE CHEZ LES ANCIENS ARTILLEURS

Ce groupement a fêté dimanche Sainte Barbe, en un banquet qui eut lieu café des Sports, angle des rues du Moulin et Bd Gambetta, sous la présidence de M. Albert Delespierre, président. Au champagne, le président remercia les membres honoraires et le président d'honneur M. Jules Porisse, ainsi que ceux qui l'ont aidé à organiser ce bauquet et la brillante tombola qui fut tirée en fin de soirée.

Le secrétaire M. J.-Bte Liagre, félicita le président pour la dévouement qu'il apporte au maintien de la prospérité de cette belle société amicale des Anciens Artilleurs Français et lui remit un magnifique bouquet.

Une délégation déposa lundi, ces jolies fleurs sur la tombe de M. Julien Porisse, fils de leur président d'honneur, tombé au Champ d'Honneur, lors de la prise de Douaumont en 1916.

Délicieux Café, le kg 17 fr., Halle Flipo

INSCRIPTION DES CLASSES 1931 - 2me FRACTION ET 1932 - 1re FRACTION

Les jeunes gens nés du 1er juin 911 au 31 mai 1912, domiciliés à Roubaix, dans le canton Est, sont tenus à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, pour réclamer leur inscription sur les tableaux de leur classe, dans l'ordre suivant et munis du livret de famille de leurs parents :

Ceux nés en 1911 et dont le nom commence par les lettres A à D inclus, de 8 h. 30 à 11 h., le mercredi 9 décembre.

De E à la fin, de 14 h. à 17 h. le même jour.

Ceux nés en 912 et dont le nom commence par les lettres A à D inclus de 8 h. 30 à 11 h. le jeudi 10 décembre.

De E à la fin, de 14 h. à 17 h. le même jour ou lendemain.

Les parents doivent suppléer les jeunes gens absents (engagés, ayant devance l'appel, détenus, etc.).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE NADAUD

L'Assemblée générale de la société aura lieu dimanche 13 décembre à 10 h. à l'Hippodrome de Roubaix, sous la présidence de M. Fernand Motte, Président d'Honneur.

L'ordre du jour comporte les rapports du secrétaire général, du président de la commission de contrôle, l'admission de nouveaux sociétaires, l'élection de plusieurs administrateurs, le renouvellement du mandat de la commission de contrôle.

En raison de l'intérêt qu'il y a pour les sociétaires de la Mutuelle Nadaud d'être affiliés à la Caisse Primaire qu'ils ont choisie, les Commissions prient ceux qui n'ont pas encore reçu la carte d'adhérent à cette Caisse (carte rouge) de la signaler au siège 50, Bd de Strasbourg au plus tôt à seule fin de réclamer leur affiliation au service départemental des assurances sociales.

LE BAL DES ANCIENS ELÈVES DE L'ECOLE PRATIQUE

Le bal annuel organisé par l'Association des Anciennes Elèves aura lieu samedi 19 décembre à 21 h. dans la salle du Colisée, rue de l'Epeule.

Des cartes d'invitation sont à la disposition des Amicalistes au Secrétariat de l'Ecole.

LA MÉDAILLE MILITAIRE

M. Emile Duforest, 127 rue Saint-Jean, a été mobilisé en 1914 comme sergent. Il partit immédiatement en campagne avec le 43e R.I. et fut grièvement blessé à la bataille de la Marne. Il repartit au front sur sa demande et participa à toutes les affaires dans lesquelles le 43e Régiment d'infanterie se distingua.

M. Emile Duforest fait partie d'une belle famille ; son père Paul Duforest, était lui-même médaillé de 1870 et au 2 août 1914, il donnait au pays ses 7 fils qui eurent d'ailleurs une conduite remarquable durant la guerre. Deux, Léon et Jean, médaillés militaires, sont morts pour la France. Ses autres frères, MM. Georges, Henri, Amand, Alexandre Duforest, sont tous très avantageusement connus à Roubaix dans les milieux lainiers et textiles et se dévouent dans de nombreux groupements sociaux.

Sociétés et Comités

LES DÉCORÉS DE LA MÉDAILLE MILITAIRE. — Le Comité informe les membres de la mort de M. Joseph Fauvarque, décoré de la Médaille militaire, croix de guerre. Ses funérailles auront lieu jeudi 10, à 8 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur. Les sociétés les décorés de la médaille militaire prie ses membres disponibles de bien vouloir se joindre à la délégation. Réunion à 8 h. 15, du Caire.

PHILHARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN. — Mercredi, à 20 h. 15, dernière répétition pour la seconde audition de la messe de Ste-Cécile en l'Eglise de St-François la dimanche 13 décembre.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Ce mercredi, à 19 h. 15, au local, répétition générale.

CERCLE MILITAIRE. — Il est rappelé aux capitaines suivant le cours de chef de bataillon du Commandant Paolt qu'un cours aura lieu autourd'hui mercredi, à 18 h., 72, rue de la Gare.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS. — On annonce la mort de M. Fauvarque Joseph. Le Conseil d'Administration prie ses membres disponibles de bien vouloir assister aux funérailles qui auront lieu jeudi 10, en l'Eglise Sacré-Cœur, à 8 h. 30. Rassemblement à la maison mortuaire, rue du Caire, cité St-Henri, à 8 h. 15.

ETAT CIVIL

Mariages. — Mireille Verleye, rue E. Vaillant, 142. — Claude Thuomire, 7 rue de Jemmapes. — Jeannine Vannoste, rue Jules-Guesde 4 ter. — Richard Trzeciak, 3 Bd de Paris ; Daniel Desloover, Bd de Fourmies 157.

Publications. — Gérard Morel, employé à Tourcoing et Simone Rasson, couturière, 1d. Emile Egg, charpentier rue de la Lys 70, et Renée Lucas, tisserande, 15 r. de Rome. — J.-Bte Schietekatte, chauffeur et Angèle Dumoulin, voyageuse, Bd Gambetta 256 bis. — Maurice berger, ouvrier d'usine rue de l'Alma 274 et Maria Vande Maele, coiffeuse, rue de l'Alma 194. — François Bozzo, perceur en fer, rue de l'Alma 110 et Lucienne Dobbelaere, couturière, rue de France 136.

Décès. — Emile Degrave, 56 ans rue de Lannoy, 446 — Leontine Foveau, épouse Lux, 63 ans, rue d'Oran, 134. — Blanche Roeca, ép. Mouveaux, 56 ans, rue Belelieuve 12. — Marie Masure, Vve Deronne, 77 ans, rue Blanqui 24. — Joseph Fauvarque, 67 ans, rue du Caire, cité St-Henri, 25. — François Flévet, 78 ans, Grande-Rue